



École Gilles-Vigneault
11 400, avenue de Poutrincourt
Montréal, (Québec), H3M 1Z7
Téléphone : (514) 596-5298
gillesvigneault@csdm.qc.ca

ANNEXE
2005, rue Victor-Doré
Montréal, (Québec), H3M 1S4
Téléphone : (514) 596-5298
poste 1103

RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 12 juin 2024
à 18h00**

ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS	ORIENTATION/DÉCISIONS
1. Ouverture de l'assemblée		Ouverture de l'assemblée à 18h38.
2. Mot de bienvenue et vérification des présences et du quorum		<p>PRÉSENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • France Morais, directrice • Kiléka Coulibaly, présidente, parent • Kelly Raffin, parent • Kamel Zerrouki, parent • Marie-Claude Martel, parent • Madiama Ndiaye, parent • Erica Carrenard, Directrice adjointe <p>• ABSENCE: Barhia El Mchaadar</p>
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Ordre du Jour	<p>L'ordre du jour est lu et approuvé.</p> <p>Proposé par Kamel Zerrouki, secondé par Madiama Ndiaye. Sur proposition dûment appuyée. Adopté à l'unanimité.</p>
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière réunion	Procès-verbal de la séance du 16 mai 2024	<p>Le compte-rendu sera transmis par courriel à tous avec le bilan.</p> <p>Il est proposé par Madiama Ndiaye, secondé par Kamel Zerrouki. Sur proposition dûment appuyée. Adopté à l'unanimité.</p>
5. Points de suivis		<p><u>Uniforme scolaire</u></p> <p>Raphaël U a avisé Madame Morais qu'une production des uniformes a débuté par erreur. Ainsi, nous aurons le même uniforme pour l'année prochaine, mais les commandes passeront par Collab.</p> <p>L'année prochaine, un choix devra être fait puisque Raphaël U ne peut nous fournir l'uniforme tel que nous l'avons sans que nous prenions l'uniforme complet. Si nous voulons le demi-uniforme, il faut passer par Collab et donc changer de modèle.</p> <p>Madame Morais va vérifier avec la Dauversière pour voir ce qu'ils font de leur côté.</p> <p><u>La cour d'école</u></p> <p>Il y aura des vérifications de faites puisque le CSSDM est surpris qu'il n'y ait plus d'entente avec la Ville. Pour le moment, la Ville continue à entretenir la cour, mais il y a un risque que la Ville cesse l'entretien. Il y aura donc un retour à ce sujet.</p>

ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS	ORIENTATION/DÉCISIONS
6. Mot de la présidente		La présidente remercie les participants pour leur implication et remercie Madame Carrenard pour sa première année à EGV.

7. Mot de la direction		
7.1 Budget 2024-2025 – Pro forma (Adoption)	Rapports sommaire et détaillé PRO FORMA 2024-2025	<p>Madame Morais traite des différents fonds.</p> <p>L'année prochaine, il y a aura un adjoint additionnel à la direction.</p> <p>École Montréalaise sera utilisée pour acheter du matériel scolaire, pour des projets et pour des sorties (25\$ par élève)</p> <p>Opération solidarité permettra de payer une partie des salaires des professionnelles.</p> <p>Des allocations supplémentaires permettront d'acheter des livres de bibliothèque, du matériel informatique, des collations, du matériel didactique, etc. Il s'agit de budgets dédiés.</p> <p>Le budget du service de garde vise à payer le personnel du service de garde. Il doit s'autofinancer.</p> <p>Ce budget pro forma est proposé selon la prévision de la clientèle. S'il y a un dépassement de la clientèle, il y a aura un ajustement des fonds alloués par le CSSDM.</p> <p>Proposé par Marie-Claude Martel, secondé par Kiléka Coulibaly. Sur proposition dûment appuyée. Adopté à l'unanimité.</p>
7.2 Plan de lutte – (Adoption)	Évaluation du plan de lutte à la violence et à l'intimidation	La cible de 2023-2024 était de réduire de 5% les élèves victimes de violence verbale. Il n'a pas été possible de mesurer l'atteinte de la cible cette année puisque la grève des enseignants n'a pas permis aux enseignants de

ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS	ORIENTATION/DÉCISIONS
		<p>s'impliquer sur les différents comités.</p> <p>Plusieurs moyens ont été mis en place cette année. Cette année, les TES ont été très prises par des élèves en bris de fonctionnement qui avaient tendance à exprimer leurs émotions par la violence envers les autres. Les échéances ont été difficiles à respecter dans le contexte de l'année.</p> <p>Le constat est un <i>statu quo</i> au niveau de la violence verbale, mais il y a eu une augmentation de la violence physique.</p> <p>Environ 70% des gestes de violence ont lieu au Pavillon Principal – les élèves sont plus nombreux et les élèves plus jeunes s'expriment différemment.</p> <p>Les TES ont constaté un manque de limites claires quant aux conséquences des gestes de violence et un manque de cohésion entre les intervenants-école et les intervenants du service de garde/service de diners. L'année prochaine, il y aura une tentative de mettre en place des rencontres pour coordonner les efforts des deux groupes d'intervenants.</p> <p>L'année prochaine, il est considéré d'utiliser un module complémentaire de MOZAIK pour le suivi du comportement des enfants. L'utilisation de MOZAIK sera favorisée pour la transmission de l'information de façon plus instantanée.</p> <p>Le plan de surveillance stratégique est à revoir l'année prochaine et à mettre à jour en collaboration avec le service de garde et le service de diners.</p> <p>La grandeur de la cour d'école est un enjeu pour la surveillance.</p>

ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS	ORIENTATION/DÉCISIONS
		<p>Il y a de la prévention faite dans toutes les classes annuellement. Cette année, MOZOUM a été utilisé pour favoriser la sensibilisation et la discussion en classe au sujet de l'intimidation et de la violence.</p> <p>Il y a un horaire de rotation pour la surveillance du terrain de soccer qui a été mis en place, ce qui a été facilitant. La présence de l'enseignant d'éducation physique a également aidé.</p> <p>L'émission de cartons rouges a bien fonctionné. Il y a également eu des coupons de la gentillesse remis aux élèves qui font de bons gestes et des tirages sont faits.</p> <p>L'année prochaine, il y aura un seul comité formé. Il y aura communication des comportements attendus plutôt que de simplement nommer les comportements interdits. Il y aura des rappels sur la surveillance active aux membres du personnel pour accroître la prévention. Les actions seront orientées vers la diminution des gestes de violence physique. Il y aura également une évaluation des conséquences disponibles pour qu'elles aient des effets et s'assurer qu'elles soient éducatives, dans un but de diminution des comportements non souhaités.</p> <p>Proposé par Madiama Ndiaye, secondé par Kiléka Coulibaly. Sur proposition dûment appuyée. Adopté à l'unanimité.</p>
7.3 Programme des activités éducatives nécessitant un changement à l'horaire ou un déplacement à l'extérieur -Tableau consolidé (Approbation)	Tableau résumé	Le Tableau est joint au présent procès-verbal. Toutes les sorties ont été approuvées dans les séances préalables.
7.4 Mesures protégées – (Adoption – Résolution)		Aucun.
7.5 Règles de fonctionnement du SDG en 2024-2025 (Adoption)		Elles ne sont pas disponibles pour le moment.
7.6 Rapport annuel de gestion – Conseil d'établissement (Adoption)		Le bilan sera transmis par courriel ultérieurement.
		Proposé par Madiama Ndiaye, secondé par Kamel

ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS	ORIENTATION/DÉCISIONS	
		Zerrouki. Sur proposition dûment appuyée. Adopté à l'unanimité.	

Mots des représentants			
8. Mot du représentant des enseignants		Aucun représentant n'est présent.	
9. Mot de la représentante des professionnelles		Aucune représentante n'est présente.	
10. Mot de la représentante du personnel de soutien		Aucun représentant n'est présent.	
11. Mot du technicien du service de garde		La représentante n'est pas présente à la séance.	
12. Mot de la représentante au CSSDM		<p>La dernière rencontre a eu lieu le 21 mai, lors duquel une présentation sur la douance a été faite. Il s'agit d'un projet visant à fournir des ressources pour accompagner ces enfants.</p> <p>La dernière rencontre de l'année aura lieu la semaine prochaine.</p>	
13. Mot du représentant de la communauté		Aucun représentant de la communauté n'est présent.	
14. Parole au public		Aucun membre du public n'est présent.	
15. Date de l'assemblée des parents		Jeudi 12 septembre 2024.	
16. Varia	Horaire de la journée des finissants.	<p>Madame Morais propose l'horaire de la journée des finissants qui aura lieu le 20 juin prochain à l'Annexe.</p> <p>Proposé par Kileka Coulibaly, secondé par Kamel Zerrouki. Sur proposition dûment appuyée. Adopté à l'unanimité.</p>	

ORDRE DU JOUR	DOCUMENTS	ORIENTATION/DÉCISIONS
17. Levée de l'assemblée		L'assemblée est levée à 20h06.

Kiléka Coulibaly

Kiléka Coulibaly, présidente

Marie-Claude MARTEL

Marie-Claude Martel, secrétaire

France Morais

France Morais, directrice

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

École Gilles-Vigneault



N.B. Le présent gabarit a été élaboré en fonction du *Projet de Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un centre de services scolaire ou d'un conseil d'établissement* (Règlement), lequel n'a pas encore été édicté par le ministère. Le présent document sera donc appelé à changer en fonction de la version finale du Règlement.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE du conseil d'établissement

C'est une année 2023-2024 emprunte d'incertitudes qui a commencé avec des rumeurs concernant les négociations nationales avec les syndicats enseignants et des professionnels du milieu scolaire. L'automne a été coupé avec les grèves qui se sont alternées respectivement pour les professionnels d'une part et les enseignants d'autre part qui eux avaient voté pour un mandat de grève illimitée.

Les écoles ont donc été fermées en novembre, et ce jusqu'au retour des congés des fêtes de fin d'année.

Pour ce qui est du conseil d'établissement, nous avons eu le plaisir de voir nos anciens membres poursuivre leurs mandats et d'accueillir trois (3) nouveaux membres dont deux (2) parents nouveaux à l'école et la représentante du service de garde.

Le peu de personnel de l'école impliqué sur le conseil d'établissement est en partie dû aux moyens de pression pendant les négociations nationales. Mais nous espérons que les membres du personnel se joindront au conseil l'an prochain.

Table des matières

1.	Présentation du conseil d'établissement	4
1.1	Liste des membres du conseil d'établissement	4
2.	Bilan des activités du conseil d'établissement	4
2.1	Calendrier des séances du conseil d'établissement	4
2.2	Activités réalisées et décisions prises	5
2.3	Résultats obtenus	7
	Annexes	8

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre (ex. : parent, personnel scolaire, fonction au conseil)
France Morais	Directrice
Érica Carrenard	Directrice adjointe
Kiléka Coulibaly	Membre parent, Présidence
Madiama Ndiaye	Membre parent, Vice-présidence
Kelly Raffin	Membre parent
Marie-Claude Martel	Membre parent, secrétaire
Kamel Zerrouki	Membre parent
Mathias Arnouts	Membre parent, substitut 1
Barhia El Mchaadar	Personnel scolaire, représentante du service de garde

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date (jour-mois-année)	Type de séance préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comités, etc.
26 septembre 2023	Séance ordinaire
26 octobre 2023	Séance ordinaire
23 janvier 2024	Séance ordinaire
27 février 2024	Séance ordinaire annulée
21 mars 2024	Séance ordinaire
11 avril 2024	Séance ordinaire
16 mai 2024	Séance ordinaire
12 juin 2024	Séance extraordinaire

2.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Date (mois-année)	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Adoption du projet éducatif ¹	10-2023; 05-2024	Suivi fait de l'évolution du projet éducatif depuis son adoption en 2019. Adoption du projet éducatif 2023-2027	Suivi du PE avec détails donnés sur la suite des travaux qui se feront en plein dans la période de moyens de pression. Des suivis continus sont faits durant l'année et le tout est adopté lors de la séance du conseil de mai 2024.
Plan de lutte contre l'intimidation et la violence	10-2023 06-2024	Suivi des travaux. Adoption du plan en juin 2024.	Les membres sont avisés que le comité qui devait être formé ne le sera pas à cause des moyens de pression.
Adoption de la régie interne	09-2023 02-2024	Adoption des règles de régie interne du CÉ. Seconde adoption de la Régie.	La régie interne est regardée et adoptée par les membres. Mise à jour du document suite à l'adoption du PL23 qui vient modifier la Loi de l'instruction publique : ajout de textes sur le lieu des réunions et l'envoi de l'avis de convocation et des documents.
Approbation des contributions financières exigées	05-2024	Adoption.	Balises concernant les Frais exigés aux parents pour 24-25 qui sont relativement les mêmes que l'an passé (23-24).
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	05-2024	Adoption des balises concernant les Frais exigés aux parents pour 24-25.	---
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	05-2024	Approbation des listes.	---
Approbation des règles de fonctionnement des services de garde	Prévu en 06-2024	Approbation devait être faite si le document était disponible.	La réglementation mise à jour n'était pas disponible pour approbation.
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire	---	---	---
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet particulier)	---	---	---
Consultation PEVR	---	---	---
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement	10-2023	Consultation PTRDI.	Les membres sont informés par la direction de la mise à jour de l'information. Une question ressort concernant la durée de vie des modulaires.

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions réalisées.

Consultation sur les critères de sélection de la direction	01-2024	---	Révision des critères établis en 2023, via un nouveau formulaire mis en place par le CSSDM.
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	2023-2024	Information et adoption.	Tout au long de l'année, les membres ont été informés.
Transmission de documents à l'intention des parents	2023-2024	---	Tout au long de l'année, divers documents et informations ont été transmis aux parents de l'école.
Pouvoirs liés aux services éducatifs			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	---	---	---
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	05-2024	Présentation des différentes listes selon le niveau.	Les listes de matériel pour tous les niveaux ont été présentées, les membres voir si des variations étaient présentes ou si les balises ont été respectées.
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus de programmes d'études	---	---	---
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)	---	---	---
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	04-2024	Approbation.	À noter qu'aucun changement n'a été fait par l'équipe école. Le seul changement est au niveau du nom du cours, le cours d'éthique et culture religieuse devient le cours de culture et de citoyenneté québécoise.
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors horaire ou hors école)	10-2023; 01-2024; 02-2024; 03-2024; 04-2024; 05-2024	Approbation.	Les sorties nécessitant un changement à l'horaire ont été présentées afin d'avoir l'accord des membres.
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)	---	---	---
Consultation des parents	---	---	---
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	---	---	---
Pouvoirs liés aux services extrascolaires			
Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	09-2023	Information.	Les membres sont informés de la tenue des activités de l'organisme Les Loisirs de l'Acadie.

Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme	10-2023, 01-2024, 02-2024, 03-2024, 05-2024	Information.	Choix de maintenir pour 1 an la collaboration avec la compagnie d'uniformes Raphael U.
Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	---	---	---
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	---	---	---
Approbation du budget annuel de l'établissement	10-2023 06-2024	Information. Adoption du budget pro forma.	Le budget de l'école est présenté aux membres. Le pro forma pour l'année 2024-2025 est présenté pour adoption.
Autres activités réalisées (ex. consultations, informations, projets spéciaux, etc.)			
Résolution – interdiction des cellulaires à l'école	03-2024	Approbation.	Présentation de la résolution qui émane de la directive ministérielle.
Parc-école	05-2024	Information.	Les membres ont été informés de la fin de l'entente avec la Ville qui occasionne des soucis au niveau de l'entretien. La présidente a fait un suivi auprès du CSSDM qui va s'assurer de suivre le tout de près.
Plan d'effectif	04-2024	Information.	Présentation du Plan d'effectif de l'école.
---	---	---	---
---	---	---	---

2.3 Résultats obtenus

Du fait de l'absence de membres de l'école, se sont la direction et la direction adjointe qui ont, tout au long de l'année, informé les membres du conseil d'établissement des diverses nouvelles.

Le respect ainsi que la collaboration lors des travaux et des échanges ont permis de maintenir une atmosphère agréable.

Nous avons terminé l'année en apprenant l'arrivée d'une seconde direction adjointe qui prendra son poste le 1^{er} juillet.

J'en profite pour remercier les membres du conseil d'établissement ainsi que la direction et la direction adjointe de leur travail.

Annexes

Évaluation du plan de lutte à la violence et à l'intimidation

2023-2024

Cible : Réduire de 5% le nombre d'élèves victimes de violence verbale (insultes) ainsi que la fréquence des insultes subies pour chaque élève victime des 2^e et 3^e cycle de l'école d'ici mars 2024.

En d'autres mots, nous voulons que **moins d'élèves** soient victimes d'insultes et que chacune des victimes le soit **le moins souvent** possible.

Degré d'atteinte de la cible :

1. Pourquoi il n'a pas été possible d'évaluer l'atteinte par un questionnaire maison cette année?

L'année 2023-2024 a été une année particulière, en commençant par les grèves du personnel scolaire. Plusieurs moyens pour contrer la violence verbale n'ont pu être mis en place, conséquemment. Au retour des vacances de Noël, en janvier 2024, il a été convenu par l'équipe multi et la direction de laisser les enseignants et les élèves se retrouver en priorité et de revoir les besoins émergeant de ce retour. L'accent a surtout été mis sur le plan académique, en élaborant un plan de rattrapage qui allait permettre à nos élèves en difficulté de remonter la pente le plus possible d'ici la fin de l'année. Du côté des intervenantes, nous avons eu et avons toujours des élèves du palier 3 (comportement) qui nécessitent des interventions individuelles, personnalisées, intensives et fréquentes. Également, nous avons élaboré des horaires adaptés pour certains élèves, nécessitant du 1 pour 1 avec l'adulte. Ces derniers éléments font en sorte qu'en mai 2024, les trois TES et les deux psychoéducatrices de l'école ne sont pas disponibles et disposées à évaluer tous les élèves des 2^e et 3^e cycle de l'école en termes de violence verbale subie. Nous manquons de temps pour organiser cette cueillette de résultats finale. Nous sommes une petite équipe travaillant sur le plan de lutte. Nous éprouvons des difficultés à respecter l'échéancier prévu, malgré qu'il soit connu à l'avance. La réponse aux besoins de nos élèves en difficulté est toujours priorisée.

2. Quelles observations issues du terrain vous permettraient d'affirmer si la situation semble s'être améliorée ou plutôt détériorée?

Selon nos observations au courant de l'année, la violence verbale subie par les élèves n'a pas diminué. Nous pensons que c'est statut quo. Nous remarquons plutôt que la violence verbale arrive souvent en premier dans une situation conflictuelle qui dégénère. Ensuite, il peut y avoir violence physique. Étant donné le nombre significatif de gestes de violence physique survenant à notre école (environ 70% des gestes de violence au PP), nous pensons que nous priorisons l'intervention envers ce type de violence, souvent perçue comme plus « grave » ou « prioritaire » à la forme verbale. La violence verbale paraît donc secondaire. Elle est alors moins remarquée ou davantage banalisée, ce qui amène moins de consignation et de comptabilisation de celle-ci.

Nous constatons également un manque de limites claires quant aux interventions/conséquences/sanctions suivant un comportement violent d'un élève. Le carton rouge remis lors de ces moments ainsi que le geste de réparation demandé ne semblent pas affecter de manière particulière nos élèves ayant des défis à cet égard (les élèves du palier 2, parfois, les élèves du palier 3, rarement). Toutefois, l'avis de retrait remis aux parents en lien avec le geste de violence manifesté par leur enfant semble être plus dissuasif pour ce dernier. Par ailleurs, plusieurs avis de retrait ne reviennent pas signés non plus. Le suivi est fait de manière inégale à travers l'école. Au moins, ils sont consignés dans un cartable au bureau des TES ainsi que dans le SOI sur Mozaik pour favoriser un suivi efficace (date, nature des évènements, fréquence, gravité, etc.). Donc, nous n'avons pas senti, cette année, que les conséquences suivant un comportement de violence verbale ont permis d'atteindre notre cible-école.

De plus, nous pensons que la situation est statut quo pour les raisons suivantes, entre autres :

- Le **plan de surveillance stratégique** de l'école a été révisé en fin d'année 2022-2023 par le comité plan de lutte, pour ce qui est de l'aspect « école » ou « scolaire ». Toutefois, la partie « service de dinde/service de garde » est toujours manquante. Le document n'a donc pu être diffusé aux membres du personnel de l'école afin d'améliorer la qualité de la surveillance sur la cour.

- La cour d'école est toujours aussi grande, avec des coins plus vulnérables aux gestes de violence ou d'intimidation. Malgré que huit surveillants soient présents lors des récréations, la disposition de la cour fait en sorte que des endroits sont moins

surveillés. De plus, le fait d'avoir un parc-école très fréquenté par nos élèves avec seulement deux adultes pour y assurer la sécurité de tous est une vulnérabilité en soi.

- Il y a certainement une **prévention universelle** qui est faite dans chacune des classes par rapport à la violence et à l'intimidation. Toutefois, il est difficile d'en évaluer sous quelle forme elle est réalisée auprès des élèves de notre école (pavillon principal et annexe), en termes de fréquence, constance, etc. Il est également ardu d'estimer comment notre programme-école pour favoriser les apprentissages socioémotionnels (**Moozoom**) est déployé dans chacune des classes (ou un autre programme ou activités qui vont dans le même sens).

- Il manque de **communication** et de **collaboration**, de manière générale, entre les membres du service de diners/de garde et les enseignants. D'ailleurs, nous remarquons que les élèves se conforment davantage aux consignes de leur enseignant-titulaire qu'aux consignes de leur éducatrice. Le respect de l'autorité devrait toujours être valorisé, peu importe le corps d'emploi.

- Finalement, depuis plusieurs années, nous observons un faible intérêt de la part d'autres membres du personnel à s'impliquer dans le plan de lutte à la violence et à l'intimidation. Ce n'est pas qu'un document à rédiger pour appliquer la loi, il faut aussi **le faire vivre en équipe** à tous nos élèves ainsi qu'à nos collègues. L'atteinte de la cible serait certainement plus envisageable si plus de personnes s'impliquaient (un enseignant par cycle, un enseignant AMPLI, un enseignant accueil, un enseignant spécialiste, le technicien du service de garde).

Heureusement, nous notons également des **bons coups** qui permettent de prévenir la violence et l'intimidation dans notre école :

- La mise en place d'un horaire de fréquentation en rotation du grand terrain de soccer;
- La présence d'un adulte (surveillante ou enseignant en éducation physique) qui arbitre les parties de soccer;
- Le retrait des autres zones de soccer qui étaient plus ou moins définies;
- La présence d'une éducatrice spécialisée lors des récréations, lors du diners et après l'école au service de garde;
- La remise du carton rouge pour tout geste de violence émis, la perte d'une récréation, la réalisation d'un geste de réparation et la remise de l'avis de retrait;
- Le recours à un local de retrait lors du diners également (constance des interventions sdg-école);
- Mise en place des coupons de gentillesse (système de renforcement des paroles prosociales);

- Mise sur pied d'un comité de gestion des comportements (enseignants, TES, psychoéd. et directions).

Ajustements pour l'année 2024-2025 :

- Fusionner le comité de gestion des comportements avec le comité plan de lutte-code de vie-climat scolaire (regroupant des membres du personnel issus de différents corps d'emploi);
- Revoir les comportements attendus chez nos élèves;
- Travailler perpétuellement à renforcer la surveillance active des membres du personnel (élément significativement important dans la diminution de la violence et de l'intimidation dans une école);
- Réfléchir à une réduction de l'espace de jeu sur la cour afin d'éviter les endroits non visibles par les surveillants;
- Mettre en place une gradation des interventions dès le début de l'année pour que tous sachent à quoi s'attendre en cas de geste de violence (les élèves, les parents, les membres du personnel);
- Se familiariser avec la plateforme EVIO et l'utiliser comme outil de consignation prioritaire;
- Tout signalement reçu par un membre du comité plan de lutte doit être transmis dans la journée même à la direction;
- Orienter nos actions vers la diminution des gestes de violence physique versus la diminution de tous les gestes de violence (verbale, physique et sexuelle). Formuler une nouvelle cible à atteindre en conséquence.

Évaluation des mesures mises en place pour collaborer avec les parents :

Nous conservons les mêmes moyens (voir plan de lutte).

Préparation budgétaire - Exercice 2024-2025 - Formation générale jeune

RAPPORT ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

École Gilles-Vigneault

2024-05-31

Numéro d'établissement: 100145

SOMMAIRE PAR RUBRIQUES

	2023-2024 EFFECTIF BUDGET	PRO FORMA EFFECTIF REG. SAIS.	BUDGET CONT. EMPL.	FINAL EFFECTIF REG. SAIS.	BUDGET CONT. EMPL.	ÉCART REG. SAIS.
Budget régulier (fonds 1)	51,500	4 606 578	58,500	0,000	5 036 109	673 664
Mesures probantes et innovantes (Fonds 3)	1,340	130 730	1 300	0,000	130 854	16 570
Agir autrement (Fonds 5)	0,000	0	0,000	0	0	0,000
École montréalaise (Fonds 7)	0,300	75 355	0,720	0,000	65 662	8 833
Opération solidarité (Fonds 8)	0,195	46 686	0,440	0,110	46 597	6 441
Allocations supplémentaires (Fonds 6)	4,932	429 876	2,940	1,620	359 941	52 170
Total budget établissement	58,267	5 289 225	63,900	1,730	5 639 163	757 678

	2023-2024 EFFECTIF BUDGET	PRO FORMA EFFECTIF REG. SAIS.	BUDGET CONT. EMPL.	FINAL EFFECTIF REG. SAIS.	BUDGET CONT. EMPL.	ÉCART REG. SAIS.
Budget régulier (fonds 1)	51,500	4 606 578	58,500	0,000	5 036 109	673 664
Mesures probantes et innovantes (Fonds 3)	1,340	130 730	1 300	0,000	130 854	16 570
Agir autrement (Fonds 5)	0,000	0	0,000	0	0	0,000
École montréalaise (Fonds 7)	0,300	75 355	0,720	0,000	65 662	8 833
Opération solidarité (Fonds 8)	0,195	46 686	0,440	0,110	46 597	6 441
Allocations supplémentaires (Fonds 6)	4,932	429 876	2,940	1,620	359 941	52 170
Total budget établissement	58,267	5 289 225	63,900	1,730	5 639 163	757 678

Service de garde : Budget dépenses (Fonds 6)

9,547	454 727	0,000	12,361	669 240	91 149	0,000	0,000	0	0
Service de garde : Budget revenus (Fonds 6)	0,000	454 727	0,000	0,000	760 389	0	0,000	0,000	0
Autofinancement : Budget dépenses (Fonds 2)	0,000	0	0,000	0	0	0,000	0,000	0	0
Autofinancement : Budget revenus (Fonds 2)	0,000	0	0,000	0	0	0,000	0,000	0	0

Notes:

Signature du conseil d'établissement: 
Date: 29 juillet 2024

Budget adopté le :


Budget adopté le : 29 juillet 2024



École Gilles-Vigneault

Sorties 2023-2024 Culturelles, artistiques, sportives	Date	Groupes
Parc du Mont-Royal	2023-10-13	L32-L33
Théâtre l'illusion - À la belle étoile	2023-11-01	82-83
Maison Théâtre - 176 pas	2023-11-15	A11-A12
La Tohu	2023-12-19	
Maison Théâtre - Coucou	2023-12-13	MA1-MA2
Insectarium et biodôme	2024-02-13	A11-A12-A21-A22
Maison Théâtre - Parole d'eau	2024-02-01	21-22-23
Poiunte-à-Callière	2024-03-22	41-42-43
Visite quartiers de Mtl + lieux religieux	2024-03-28	L32-L33
Maison Théâtre	2024-04-05	A11 - MA3
Biodôme et Planétarium	2024-05-07	51-52-53
Parc de la Merci	2024-05-14	L32-L33
Maison Théâtre - Battements de rêves	2024-05-16	11-12-13-L11
Camp Mariste	2024-05-16 et 2024-05-27	3e cycle + 2 classes d'accueil
Biodôme de Montréal	2024-05-23	L32-L33
Planétarium de Montréal	2024-05-23	L32-L33
Centre des sciences	2024-05-23	31-32-L22
Biodiversité urbaine - Guêpe	2024-05-31	41-42-43-43
IMAX	2024-06-04	51-52-53
Jardin botanique	2024-06-07	L32-L33
Insectarium	2024-06-07	L32-L33
Boisé Parc Bois-de-Liesse	2024-06-13	31-32-L22



Préparation budgétaire - Exercice 2024-2025 - Formation générale jeune

RAPPORT APPROUVÉ PAR LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

École Gilles-Vigneault

SOMMAIRE PAR RUBRIQUES

	PRO FORMA			FINAL			ÉCART		
	EFFECTIF REG.	BUDGET REG.	CONT. EMPL.	EFFECTIF REG.	BUDGET REG.	CONT. EMPL.	EFFECTIF REG.	BUDGET REG.	CONT. EMPL.
Budget régulier (F1)	51,500	4 606 578	58,500	0,000	5 036 109	673 664	58,500	0,000	5 036 109
Measures probantes et innovantes (F3)	1,340	130 730	1,300	0,000	130 854	16 570	1,380	0,000	129 834
Agir autrement (F5)	0,000	0	0,000	0,000	0	0	0,000	0,000	0
École montréalaise (F7)	0,300	75 355	0,720	0,000	65 662	8 833	0,420	0,000	69 317
Opération solidarité (F8)	0,195	46 686	0,440	0,110	46 597	6 441	0,440	0,000	47 614
Allocations supplémentaires (F6)	4,932	429 876	2,940	1,620	359 941	52 170	2,880	1,720	360 205
Total budget école	58,267	5 289 225	63,900	1,730	5 639 163	757 678	63,800	1,720	5 643 079
Service de garde: Budget dépenses (F6)	9,547	454 727	0,000	12,361	689 240	91 149	0,000	12,361	669 240
Service de garde: Budget revenus (F6)	0,000	454 727	0,000	0,000	760 389	0	0,000	0,000	760 389
Autofinancement: Budget dépenses (F2)	0,000	0	0,000	0,000	0	0	0,000	0,000	0
Autofinancement: Budget revenus (F2)	0,000	0	0,000	0,000	0	0	0,000	0,000	0

Notes:

Kilka Loubibaly
Signature de la direction: 

Signature de la direction:

Date: 12 juillet 2024

Budget approuvé par:

Kilka Loubibaly
Date: 12 juillet 2024